

Sous-Préfecture

Mortagne, le 18 Décembre 1847

DE
MORTAGNE.

Bureau

du Procurement et
des Ponts et Chaussées.

96.

Monsieur le Préfet

Salaires des classes
ouvrières.

J'ai l'honneur de vous transmettre
les renseignements que j'ai recueillis sur le prix de
la journée de travail dans l'arrondissement de
Mortagne.

La journée d'un ouvrier terrassier est
payée dans les environs de L'écigle de 1^{fr} 50 à 1^{fr} 80;
dans le reste de l'arrondissement de 1^{fr} 25 à 1^{fr} 50.

Un maçon gagne de 1^{fr} 40 à 1^{fr} 75 par
jour; un charpentier de 1^{fr} 50 à 2^{fr}.

Les corps de métiers urbains n'emploient que
peu d'ouvriers à la journée. Les ouvriers de cette classe
sont presque toujours nourris chez les maîtres et
reçoivent un salaire de 10 à 22^{fr} par mois. Ceux
qui sont employés à la journée sont payés de 1^{fr} 75
à 2^{fr}.

Les ouvriers employés plus spécialement au
travail de l'agriculture sont ordinairement
nourris et leur salaire varie entre 0^{fr} 50 et 1^{fr} par

A Monsieur le Préfet de l'Orne.



jour. En été les journées se paient 0^t 2^s de plus qu'en
hiver.

Les tisserands, les sabotiers et quelques autres
ouvriers travaillant le bois sont au pièces et peuvent
gagner de 1^t 10 à 1^t 60. Les ouvriers des usines
et manufactures gagnent à peu près le même prix
ou moins dans le plus grand nombre de cas.

Ces salaires n'ont éprouvé aucune
variation sensible depuis 1830

agréé, Messieurs le Préfet, l'assurance
de ma respectueuse considération.

Le Sous-Préfet de Mortagne

M. Mathieu Farnaud